



Règlement Jura Raid Adventure

30 mai 2010 au Locle

Par son inscription, chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance et accepte ce règlement au moment où il se présente au départ de l'épreuve. NeuchAdventure décline toute responsabilité en cas d'accident, de dégâts matériels et/ou de vols.

Article 1: Organisation

Le Jura Raid Adventure 2010 est une épreuve multisports organisée par l'association «NeuchAdventure». Elle aura lieu le dimanche 30 mai 2010 au départ du Locle.

Article 2: Parcours

La course a lieu en milieu naturel, en une seule étape et sans arrêt du chronomètre. Le parcours est indiqué aux concurrents sur la feuille de route et sur une carte au 1 :25'000 remis au départ du raid. La course comporte les disciplines suivantes :

VTT, Canoë-Kayak, Course à pied, Roller-in-line et Activité de cordes.

Ces parcours comportent des postes de contrôle qui doivent être pointés obligatoirement en présence des deux membres de l'équipe, et dans l'ordre défini par la feuille de route. Des épreuves peuvent être modifiées, ajoutées, supprimées ou neutralisées si l'organisateur le juge nécessaire. Les modifications éventuelles seront annoncées sur le site Internet www.neuchaventure.ch ou le jour de l'épreuve au briefing avant la course. Pour chaque épreuve il y a un temps maximum qui sera également annoncé au briefing.

Article 2.1 : Epreuve de canoë

Le port des gilets de sauvetage fournis par l'organisateur pour l'épreuve de canoë est obligatoire. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'éventuel chavirage. La sécurité des concurrents prime, mais l'embarcation doit être ramenée à bon port, dans la mesure du possible. En prenant le départ de l'épreuve, les concurrents certifient savoir nager.

Article 2.2 : Epreuve d'atelier de cordes

Un briefing avant la course sera donné à tous les participants pour la sécurité lors de l'atelier de cordes. La présence de chaque participant au briefing est obligatoire. Toutes les équipes doivent se conformer aux indications données par les responsables cordes.

Article 3 : Inscriptions

L'inscription des équipes se fait par internet sur le site www.neuchaventure.ch

Les finances d'inscription sont fixées à :

CHF 100.00 (Découverte) par équipe

CHF 120.00 (Sportif) par équipe

CHF 140.00 (Expert) par équipe

CHF 30.00 (Juniors) par équipe

Une réduction de **CHF 30.00** par équipe est accordée pour toute inscription reçue **avant le 1^{er} mai 2010** (sauf pour le parcours Juniors).

La date limite des inscriptions est fixée au **16 mai 2010**.

Une équipe est considérée comme inscrite lors du paiement de la finance d'inscription.

La finance d'inscription comprend : les cartes, le ravitaillement à l'arrivée, un repas chaud après l'arrivée, l'encadrement médical, la location du matériel de canoë kayak (parcours sportif et expert), la logistique de l'atelier de cordes (parcours sportif et expert), un souvenir pour chaque participant, la participation au tirage au sort.

Le nombre d'équipes est limité à 250 équipes (75 sur le parcours Découverte, 100 sur le parcours Sportif et 75 sur la parcours Expert). Néanmoins, les organisateurs se réservent le droit de modifier le nombre maximal d'équipes pour des questions de sécurité.

Pour tous les parcours : équipes de 2 personnes (hommes, dames ou mixte), effectuant tout le parcours ensemble.

Article 4 : Participants

Un capitaine doit être désigné pour chaque équipe et doit donner un nom à son équipe. Il est le destinataire des documents de la course. L'âge minimum des participants est de 16 ans révolus pour le Jura Raid Aventure (course du dimanche). Pour le Junior Raid Aventure, les participants doivent avoir entre 12 et 16 ans.

Pour les mineurs, la signature des parents ou du représentant légal est obligatoire.

Article 5: Assurance

L'assurance est à la charge des participants. NeuchAventure décline toute responsabilité en cas d'accident, de dégâts matériels et/ou de vol. Pour les coureurs venant de l'étranger, une licence de sport d'endurance est obligatoire. Les divers parcs VTT et Rollers ne sont pas gardés.

Article 6: Chronométrage et classement

Le classement est établi pour les catégories dames, hommes et mixte (parcours Sportif et Expert) et Open (parcours Découverte). Le temps de l'équipe n'est validé qu'après vérification du pointage de chaque poste.

Les pénalités de temps attribuées durant la course sont validées par l'équipe de chronométrage. Toute réclamation concernant la course doit être faite par écrit et transmise à l'organisation dans la demi-heure suivant l'arrivée de l'équipe.

Les résultats sont communiqués à l'occasion de la remise des prix.

Le classement définitif est consultable sur le site Internet www.neuchaventure.ch après l'événement.

Des prix seront attribués aux 3 premières équipes de chaque catégorie.

L'équipe avec tous les postes pointés et avec le meilleur temps est le vainqueur du Jura Raid Aventure 2010.

Les équipes qui passent après le temps maximum aux postes de contrôle seront mises hors-course. Les temps et l'heure limite de passage aux différents postes seront annoncés au briefing.

Article 7: Poste de contrôle

Plusieurs postes de contrôle doivent être pointés. Ces contrôles de passage sont faits par un contrôleur ou par les participants eux-mêmes.

Article 8: Abandon

Toute équipe ayant abandonné la course doit l'annoncer immédiatement à l'organisation ou à un contrôleur de passage.

Article 9: Causes de pénalités

Les causes de pénalité sont les suivantes :

- Poste non pointé (30 minutes)
- Passage d'un seul équipier lors d'un contrôle (60 minutes)
- Non-respect des passages obligatoires indiqués pour la traversée des routes principales (60 minutes)
- le non-respect du port du gilet de sauvetage (60 minutes)
- le non-respect des indications à l'atelier de cordes (60 minutes)

Article 10: Causes de mise hors course

Toute transgression au présent règlement.

- Non-respect des règles de sécurité données dans la feuille de route ou sur les parcours.
- Non-respect des consignes données par les signaleurs routiers.
- Utilisation de moyens de transport ou d'itinéraires non prévus par la feuille de route.
- Non-port du casque.
- Abandon de détritrus en dehors des sacs prévus à cet effet sur le parcours.
- Non-respect de l'environnement en général.
- Détérioration de biens publics, privés (passage sur propriété privée, jardins, cultures, etc.)

Article 11: Matériel

11.1. Matériel obligatoire

Le matériel suivant est obligatoire, des contrôles seront effectués le long du parcours.
Attention : 30 minutes de pénalité pour chaque matériel manquant.

Par équipe :

- Boussole
- Couverture de survie et petite pharmacie
- Sifflet
- Porte-carte étanche (fourre plastique)
- Téléphone portable

Par personne :

- VTT
- Casque VTT
- Set de réparation VTT
- Ravitaillement pour toute la course (eau et nourriture)
- Protection contre le vent et la pluie (veste et pantalon)
- Sac à dos
- Rollers-in-line (qui seront transportés par l'organisateur)
- Compteur kilométrique

Le port du casque est obligatoire pendant toute la durée de la course.

Possibilité de participer en VTT Tandem.

11.2. Matériel facultatif

Le matériel suivant est recommandé:

- Bonnes chaussures de trail
- Porte carte pour le VTT



Article 12: Annulation / Remboursements

En cas de forfait d'une équipe, celle-ci doit avertir l'organisation au plus tard 3 semaines avant le raid; l'équipe peut être remboursée, moyennant une retenue de CHF 30.00.

En cas de forfait d'un équipier (par blessure ou raison de force majeure), le remboursement n'est possible que si la demande est faite au plus tard 15 jours avant le raid par écrit et avec une attestation du médecin.

Les équipes ne se présentant pas à l'épreuve sans avoir averti préalablement l'organisation, et quelque soit la raison du désistement, ne pourront prétendre à aucune demande de remboursement des frais d'inscription, ni à aucun report d'inscription.

